



Terres de l'Est

Terres de l'Est



le journal des Délégués du Personnel SNU GRAND EST

Novembre 2017

Horoquartz : L'historisation Horoquartz ne va pas au-delà de 1 an. Les élus SNU vous conseillent de sauvegarder régulièrement vos données pour qu'en cas de réclamation vous puissiez retrouver les éléments recherchés...même si pour la direction, les absences sont toutes indiquées sur la fiche de paye... ☺

Intempéries : La note sur la gestion des intempéries est sur l'intranet GrandEst Manager...et pour les agents elle est où ???

Mutation : Rien ne s'oppose à ce qu'un agent demande sa mutation avec moins de 2 ans d'ancienneté (RH).

Mutuelle : les tarifs Malakoff ne sont plus à jour sur l'intranet régional. Il faut regarder sur l'intranet national pour avoir les taux réels 2017. **Résiliation mutuelle :** La loi Fillon permet qu'un salarié couvert par la mutuelle de son conjoint n'est plus obligé de garder la mutuelle de son entreprise. Ainsi pour résilier votre mutuelle Méderic, vous devez fournir aux RH, un doc. de l'employeur du conjoint indiquant qu'elle est obligatoire et qu'elle fait mention d'un contrat famille.

CET agents publics : Suite à notre tract et à notre question DP, les RH s'engagent à mettre une alerte dans Horoquartz pour expliquer les manipulations à faire pour conserver les jours CET. Rappel : au-delà de 20 jours CET, les jours excédentaires vous seront indemnisés automatiquement.

CET : Vous souhaitez poser 5 jours de votre CET ? Vous pouvez à votre guise, utiliser le compteur monétisable ou non monétisable. L'essentiel est d'avoir 5 jours en tout. Si Horoquartz bloque, contactez les RH.

Conseiller « CDE » : Le courrier envoyé au DE suite à refus de candidature sur offre est maintenant nominatif, avec le nom du conseiller entreprise garant de l'offre. Nous avons demandé un anonymat. Fin de non-recevoir : maintien du courrier en l'état !

DIF/CPF : des fiches pratiques sur la formation individuelle seront disponibles sur l'intranet « Grand est » courant décembre 2017. Attention, vous devez utiliser vos heures DIF avant le 31 décembre 2020. Passée cette date, ces heures seront perdues.

Travail de proximité et télétravail : la journée de travail ne pourra excéder 7 h 30. Aucune dérogation à cette règle n'est possible.

Grève : Un télétravailleur, un collègue en formation ou en mission qui souhaiterait être gréviste sur une heure ou une demi-journée peut déclarer les 2 motifs sur Horoquartz pour la même journée (journée valorisée à 7 h 30 maximum).

Panne informatique et télétravail : en cas de dysfonctionnement ou de panne informatique, vous devez contacter l'AD et informer votre manager. En aucun cas votre manager ne peut vous imposer de poser une journée de congé, de RTT ou de récupération.

Déplacements Grand est : la carte primo « Grand Est » permet de bénéficier d'une réduction de 50% du tarif SNCF. Aujourd'hui l'établissement s'engage à étudier le sujet quant à une prise en charge d'une partie de cet abonnement.

Déplacements professionnels :

- vous avez la possibilité d'utiliser votre véhicule personnel, mais sans remboursement des frais. Par contre, vous devez impérativement établir un ordre de mission pour le déplacement.
- Si vous ne souhaitez pas dormir à l'hôtel, il vous faudra établir un comparatif entre les frais engagés (nuitée + repas et allers/retours). Si le coût reste dans la même fourchette de prix, vous serez remboursé. Si le coût est supérieur, vous aurez obligation de dormir à l'hôtel ou de renoncer à vous faire rembourser

Sorties anticipées et fêtes de fin d'année : Pour éviter de perdre son ticket restaurant lors des vendredis 22 et 29 décembre, il faudra avoir 4 badgeages dans la journée dont 2 l'après-midi CQFD ☺

Séminaire de préparation à la retraite : Pour le territoire de Champagne Ardenne, un regroupement est prévu les 7 et 8 décembre 2017.

Formation sur site : Lors des cycles d'auto-formation, il est demandé aux ELD de positionner les stagiaires dans des bureaux fermés

Formation transition professionnelle : La 1^{ère} formation débutera le 4 décembre.

Télétravail : Vous souhaitez pouvoir bénéficier d'un 2^{ème} jour de télétravail lors du renouvellement ?...Dite-le dès votre prochain EPA ! Aucune garantie mais c'est mieux si c'est dedans !

Parking : Troyes Copainville manque de places...pas de solution envisageable pour le moment... Chalons en Champagne, le service immobilier étudie ? Nancy Rond Point aucune solution... A quand une vraie prise en compte de l'accord QVT ???

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

@ : syndicat.snu-grandest@pole-emploi.fr

Vos Délégué(e)s du Personnel/élu(e)s/RS/ SNU Grand Est – Ludovic LOUIS – Benoît NODARI – Fabrice MAZZALOVO – Nordine FATTANI – Jenny REICHERT – José SANCHEZ – Nathalie JACQUOT – Malik NOUAR – Emilie GACHET – Aurélie MARIOT – Xavier KUHN – Isabelle RUPP – HEMMER – Nelly JACQUOT – Nathalie BOUCOT – Geneviève GERARD – Christine PIERRAT – Soraya BENABDELLAZIZ – Patrice FONTAINE – Annick SANTANTONIO – Cédric CARDAIRE – Nathalie CRUSEM – Laurent DEVILLERS – Patricia DIDIER – Nadia AZIBI – David FAURE